

PROCES-VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal
du 30 juin 2025 en la salle de séances de la Mairie à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2025
- 2) Avenants aux marchés publics pour la réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations
- 3) Fondation du Patrimoine : convention pour l'organisation d'une collecte de fonds
- 4) Vente de terrain
- 5) Convention territoriale globale – renouvellement de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales
- 6) Subvention à l'Association Foncière
- 7) Questions diverses

Date de la convocation : 24 juin 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Marie-Angèle, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : Mesdames OTTMANN Aline, REIF Marie

Le Maire accueille l'assemblée et demande le retrait du point n° 2 de l'ordre du jour à savoir : « point 7. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn dans le cadre d'un accord local ». Cet ajout étant approuvé à l'unanimité, il procède à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame CASPAR Marie-Angèle

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 23 mai 2025.

POINT 2. FONDATION DU PATRIMOINE : CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE COLLECTE DE FONDS

Le Maire expose le projet de collecte de fonds par la Fondation du Patrimoine pour la réhabilitation de la grange du corps de ferme 27 rue Principale afin d'en faire une salle communale dite « salle des associations ». Le montant des travaux éligibles à la collecte s'élève à 98 297€ et l'objectif est de récolter 40 000 €. Les dons pourront être faits sur une page dédiée sur le site de la Fondation du Patrimoine et via des bulletins de dons contre émission de reçus fiscaux. Des frais de gestion s'élevant à 6% du montant des dons seront prélevés. Les modalités et les conditions de collecte seront formalisées dans le cadre d'une convention.

Sur ce, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du projet, à l'unanimité :

- **approuve** la mise en place d'une collecte de dons lancée par la Fondation du Patrimoine au bénéfice de l'opération de restauration d'une grange pour la création d'une salle des associations ;
- **approuve** la signature d'une convention définissant les conditions et modalités de la collecte et charge le Maire de procéder à toutes les formalités y relatives.

POINT 3. VENTE DE TERRAIN

Le Maire expose que compte-tenu des difficultés rencontrées, la société DELTAMENAGEMENT renonce à la réalisation d'un lotissement pavillonnaire au profit de la réalisation de résidences en collectif par un autre opérateur. Deux offres ont été adressées à la commune portant sur la création de deux immeubles : la société AXCESS et la société BOULLE.

Après avoir entendu la présentation des deux offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **annule** la délibération du 12 octobre 2023 en ce qu'elle concerne la vente du terrain cadastrée en section 4 n°66 de 30 ares au profit de DELTAMENAGEMENT,
- **approuve** la vente du terrain cadastré en section 4 n°66 de 30 ares au profit de la SAS BOULLE ayant siège à ROSHEIM ou de toute autre personne morale qu'elle désignera, au prix de 410 000 € net vendeur, pour la réalisation d'une construction de 20 logements dans les conditions de son offre du 18 juin 2025 ;
- **autorise** le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents y relatifs.

POINT 4. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), courant du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2024, a permis le maintien et le développement des services proposés aux familles sur notre commune, notamment grâce aux financements de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette approche incluant la Communauté de communes et l'ensemble des communes membres vise à définir le projet stratégique global du territoire en direction des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Le projet initial a été établi à partir d'un diagnostic partagé, identifiant les besoins prioritaires sur le territoire de la Basse-Zorn et définissant les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.

Cette approche a permis à la fois de :

- pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits.

En définitive, si cette contractualisation a permis dans un premier temps la continuité de l'aide financière apportée aux communes par la Caisse d'Allocations Familiales, elle a surtout engagé une nouvelle réflexion et une vision différente des services à la population au sein du territoire de la Basse-Zorn.

Un Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal a vu le jour, un grand service (le Service Animation - Vies des Familles) regroupant les anciens services Petite enfance, Jeunesse et Seniors, a été créé, deux postes ont été pourvus avec l'animatrice coordinatrice du RPE et le Chargé de Coopération CTG.

Par ailleurs, de nouveaux réseaux d'échanges ont été initiés à l'échelle du territoire avec les directions des établissements scolaires et des structures périscolaires des communes du territoire dont des projets mutualisés ont d'ores et déjà vu le jour.

Si ce maillage reste à étoffer, notamment avec les deux Espaces de Vie Sociale de Hoerdt et Weitbruch, les avancées de ces réseaux sont désormais palpables et bénéficient déjà à l'ensemble de nos publics.

La prochaine CTG permettra de continuer à avancer dans ce sens avec une thématique principale déjà validée politiquement, l'enfance qui est de compétence communale.

VU la volonté de la commune de maintenir son offre de service, dans les champs de compétence actuels, et l'avis favorable du Comité de pilotage de la CTG en date du 13 juin 2025 sur les enjeux partagés proposés dans la Convention,

CONSIDERANT que la Convention Territoriale Globale a pour objet de :

- maintenir les services aux familles existants en direction de la petite enfance et de l'enfance (continuité des contrats enfance-jeunesse),
- mener une réflexion à l'échelle des communes et de l'intercommunalité en matière notamment d'accessibilité des services aux allocataires, de petite enfance et de coordination des acteurs du territoire,
- accompagner la politique jeunesse, de compétence intercommunale, à travers l'intégration du Service d'animation jeunesse dans le dispositif "PS Jeunes".

CONSIDERANT également que les enjeux et axes stratégiques peuvent se décliner de la manière suivante :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- accompagner la parentalité à l'échelle du territoire,
- soutenir les jeunes et développer la politique jeunesse intercommunale,
- renforcer l'accessibilité des services aux familles.

CONSIDERANT par ailleurs que la Convention Territoriale Globale est conclue pour une durée de 5 ans, à compter du 31 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2029,

Sur ce, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le renouvellement du partenariat « CTG » avec la Caisse d'Allocation Familiale, au service des services aux familles de la commune et du territoire ;
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer la Convention territoriale globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin, mais également les autres communes du territoire et la Communauté de communes de la Basse-Zorn ;
- **charge** le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la Convention et tous les actes y afférent.

POINT 5. SUBVENTION A L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'attribuer une subvention, calculée sur le produit de la chasse, d'un montant de 2 684 € à l'Association Foncière pour l'année 2025.

POINT 6. QUESTIONS DIVERSES

Ont été évoqués les points suivants :

- o Avancement des travaux 27 rue Principale
- o Mme ARNOLD informe le Conseil qu'elle interviendra à l'école pour présenter le Conseil Intercommunal des Jeunes avec les 2 représentants de Kurtzenhouse
- o 12/7 : annulation de la journée citoyenne
- o Point d'organisation de la manifestation du 14/7.
- o Trois soirées de restauration organisées par les associations locales sont prévues du 21 au 24 août 2025

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Marc MOSER

Le secrétaire de séance,
Marie-Angèle CASPAR

Délibérations certifiées exécutoires par envoi en Sous-Préfecture le 01/07/2025 et publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 09/07/2025.